

## CHARTRE DE BONNE CONDUITE DU CAVALIER

### Le cheval est un véhicule

Vous devez circuler du côté droit.

### Sur les chemins

Vous adaptez votre vitesse en fonction du flux de promeneurs (pédestres, cyclistes), de la largeur du sentier et de la visibilité.

Les piétons restent prioritaires.

### Milieus fragiles

Respectez en particulier les milieux dunaires et les zones humides mentionnées sur la carte.

### Sur les plages de Fouesnant

La présence des cavaliers est tolérée en partie basse de la plage (sable toujours mouillé), aux heures qui ne dérangent ni les baigneurs, ni les autres promeneurs (voir les précisions sur la carte).

Accès aux plages uniquement par les cales mentionnées sur la carte.

### En agglomération

Restez en file indienne.

Pour traverser : regroupez-vous et prenez le petit trot afin de quitter les zones à risques (carrefours...).

Signalez vos changements de direction aux véhicules.

Vous redevenez piéton lorsque vous mettez pied à terre !

### Stationnement

Choisissez un endroit qui ne gêne pas la circulation.

### De nuit

Signalez-vous ! (accessoires réfléchissants).

### Assurance

Comme tout véhicule, vous devez être assuré.

En cas de problème, faites un constat.

**BON SENS - VIGILANCE - SÉCURITÉ**

## LES ITINÉRAIRES

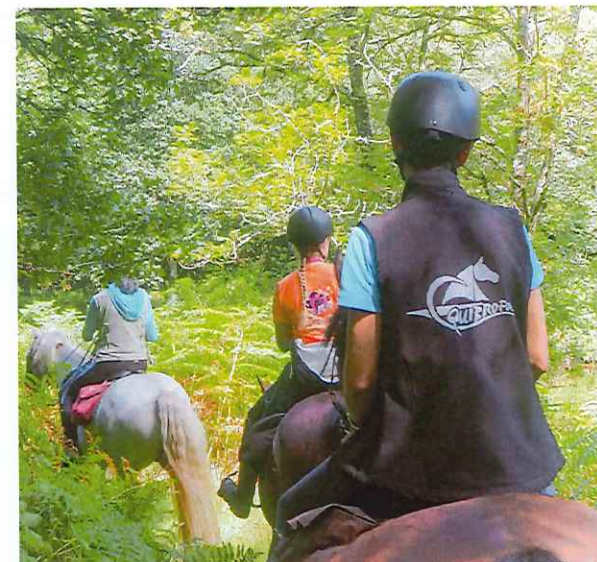
Différentes boucles sont possibles, selon la longueur souhaitée, de Beg-Meil à la Mer Blanche, à parcourir dans un sens ou dans l'autre en fonction des marées.

Vous y rencontrerez une grande diversité de milieux : bocage, marais, dunes, prés salés, plages...  
et moins de 30% de routes goudronnées.

Certains milieux sont particulièrement sensibles au piétinement, veillez à les préserver.



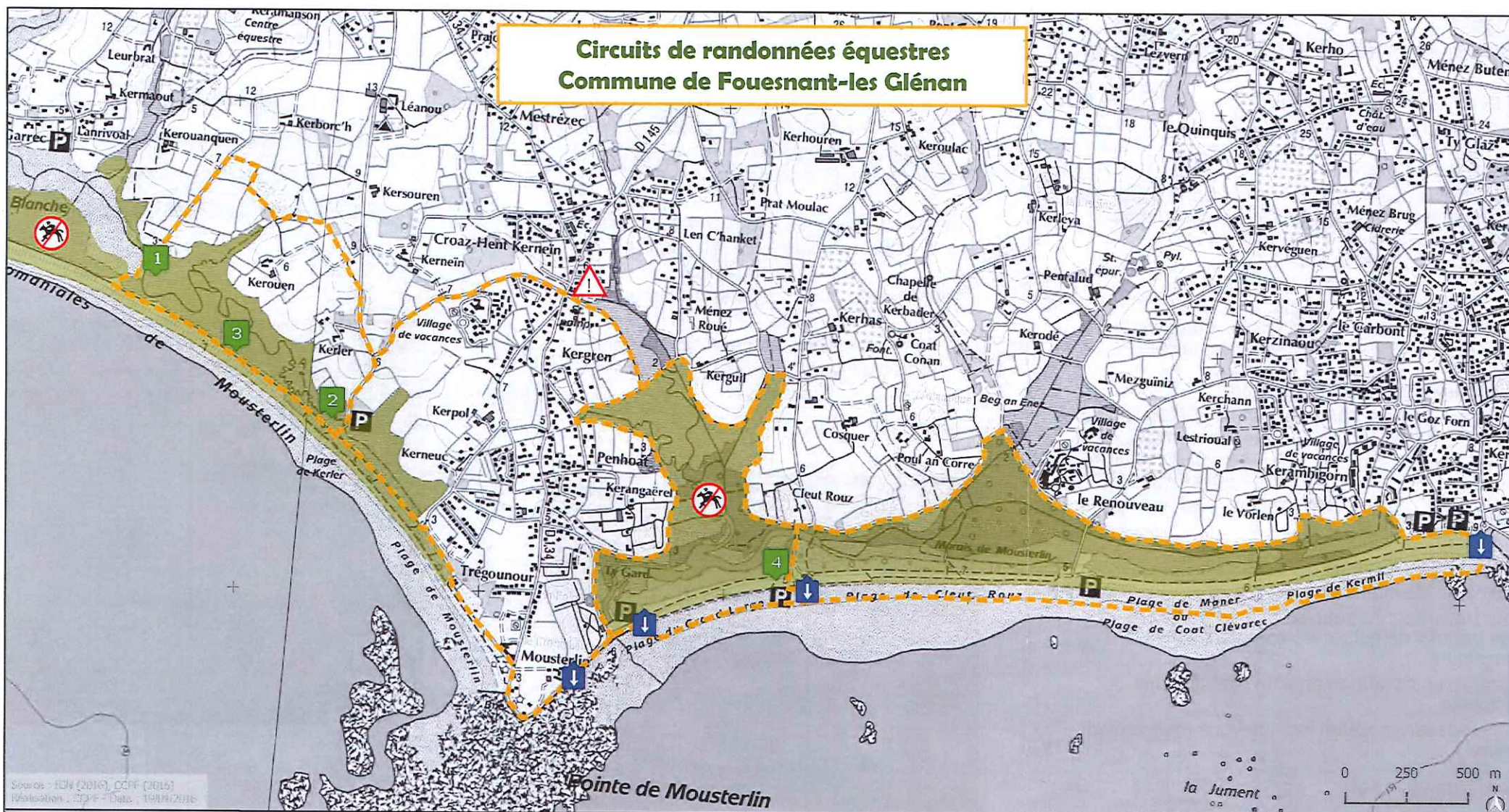
## Itinéraires de randonnées équestres sur la commune de Fouesnant-les Glénan



Renseignements :  
[equibrofoen.asso@gmail.com](mailto:equibrofoen.asso@gmail.com)



## Circuits de randonnées équestres Commune de Fouesnant-les Glénan



### Légende

- - - Circuit équestre
- Zones sensibles :  
Accès interdit aux cavaliers (dunes et sentiers traversant la dune, prés salés et zones humides, digues en terre ou en herbe).
- Chemin interdit aux chevaux
- Accès plage

### Information au cavalier :

- 1: Respecter les accès à l'estran délimités par des plots, en évitant les zones végétalisées.
  - 2: Passage sur le pont dédié aux cavaliers
  - 3: Entre 1 et 2 : Passage sur le chemin principal en stabilisé, en respectant les autres usagers.
  - 4: Accès aux dunes interdit.
- Traversée dangereuse

### PLAGES :

Seuls les accès par une cale en béton sont autorisés : Kerambigorn, Cleut Rouz, Pointe de Moustierlin. Strictement réglementée, la présence sur la plage est tolérée uniquement sur la partie basse de la plage (sable toujours mouillé), en respectant les autres usagers. Elle est interdite du 1er Juin au 30 Septembre.